

Examen 10 : corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux (branche 6) socles de compétences connaissances de base	
1	Etre capable de subdiviser les différentes branches transport
2	Connaître la distinction entre le navire et le bateau ; les différences entre les régimes (immatriculation, nationalité)
3	Savoir que couvre une assurance corps ?
4	Connaître la procédure lors d'un sinistre.
5	Connaître l'avarie? Comment est-elle réglée ?
6	Savoir comment se passe l'enlèvement d'épave et comment la valeur en est évaluée.
7	Savoir comment le dommage consécutif, comme la pollution, est assuré.
8	Comment se passe le transfert de propriété ? Que signifie abandon?
9	Pouvoir faire la distinction entre les différents types de contrat